



V.V.V. Forêt de Bondy REGLEMENT INTERIEUR ÉTÉ 2018

Comme chaque année depuis 18 ans, les enfants, les jeunes âgés de 5 à 17 ans et leur famille, vont pouvoir pratiquer gratuitement plus d'une quinzaine d'activités ludiques, sportives et culturelles dans un écrin de verdure, au carrefour de Clichy-sous-Bois, Livry-Gargan et Montfermeil.

Pour 2018, le pilotage de cet événement sera assuré par le service des Sports de la Ville de Livry-Gargan.
Vous trouverez ici le règlement intérieur permettant de cadrer le bon déroulement du dispositif.

ARTICLE 1 : Programme

Des activités à accès gratuit sont proposées en Forêt de Bondy en direction des jeunes inscrits en structures « collectives », municipales, associatives ainsi qu'aux individuels.

Journée Type

	Du Lundi au Vendredi		Les Samedis 21 Juillet et 4 Août
9h45 10h15	Accueil des arrivants Départ sur les activités		
10h15 11h30	1er créneau d'activité		
13h45 14h00	Accueil des arrivants Départ sur les activités	13h30 13h45	Installation des activités, accueil des participants et présentation des activités
14h00 15h15	2ème créneau d'activité	13h45 17h00	Créneaux d'activité
15h15 15h30	Rotation sur les activités	17h00 17h15	Rangement des activités
15h30 16h45	3ème créneau d'activité	17h15 17h45	Représentation : Démonstration et spectacle avec les familles,

ARTICLE 2 : L'Accueil

L'accueil s'effectue sur la Forêt de Bondy au 2 Allée Jean Jaurès 93470 COUBRON. Des sanitaires et un point d'eau y sont disponibles. Les divers renseignements sur le dispositif sont affichés (encadrement, etc...). Des membres du dispositif seront présents tout au long des temps d'ouverture pour coordonner le dispositif, gérer le flux des inscrits, répondre aux questions etc...



Les premiers soins sont dispensés par les encadrant des enfants présents (animateurs de la structure dont sont issus les enfants, parents, tuteurs, etc.), qui restent en permanence responsables de leur groupe. Les intervenants du dispositif sont garants du bon fonctionnement de leur activité, mais ne pourront en aucun cas se substituer aux référents des enfants et jeunes inscrits.

En cas d'incident, les secours sont appelés si besoin par le coordinateur ou les gardes forestiers en patrouille.

Chaque activité ne pourra se faire qu'après être passé par le point accueil (Cf. Article 3 : modalité d'inscription) afin d'obtenir un numéro d'inscription.

ARTICLE 3 : Modalités d'inscription

Les groupes ont prioritairement accès aux différentes activités en fonctions des réservations effectuées par téléphone au 06-76-13-68-11 à partir du lundi 28 mai 2018, du lundi au vendredi, de 14h à 16h30.

Celles-ci seront confirmées et affichées sur le site internet prévu à cet effet. (www.Livry-gargan.fr/VVV-2018).

Les réservations de dernière minute se feront sur place. En tous cas, il convient de prévenir bien en amont si le groupe ne peut être présent pour le créneau réservé.

En arrivant sur les lieux :

- le responsable du groupe doit se présenter au coordinateur (point accueil) au moins un quart d'heure avant le début des activités, en possession :
- du présent règlement intérieur signé par le responsable du service ou de l'association
- de la fiche d'inscription groupe complétée et signée.

A noter :

- Les inscriptions en amont du dispositif sont réservées aux groupes de 12 enfants (8 pour l'équitation et 10 pour le stage PSC 1).
- Une réservation sera considérée comme acquise et engage à se présenter sur la forêt dès qu'elle apparaîtra sur les plannings en ligne sur www.Livry-Gargan.fr/VVV-2018 .
- Chaque structure réserve un créneau dans la mesure où un groupe de 10 jeunes minimum est assuré (8 pour l'équitation).
- Pour les stages PSC 1, la feuille d'inscription en groupe doit nous parvenir une semaine avant
- Les individuels sont orientés vers le coordinateur qui procédera à l'inscription sur place (pour les mineurs, autorisation parentale sur place ou par le biais des partenaires) grâce à la « Fiche d'inscription individuelle ».

ARTICLE 4 : Assurances

Seuls les groupes (associations, services municipaux...) assurés pour des activités effectuées hors de leur structure de base ont accès aux activités.

Les individuels devront garantir être en possession d'une assurance civile couvrant le type d'activité pratiqué.

ARTICLE 5 : Activités

L'ensemble des activités a lieu dans la Forêt de Bondy à l'exception de l'Equitation : 82 avenue des Primevères, 93 370 Montfermeil.

Les utilisateurs devront se rendre à l'ensemble des activités par leurs propres moyens.

Les animateurs responsables des groupes constitués devront assurer un encadrement actif dans l'activité. Leur présence et leur participation sont indispensables.

ARTICLE 6 : Règles de vie

Le comportement de tous doit être compatible avec les règles de vie en collectivité. Dans le cas contraire (vol, agressivité, non respect des consignes, des animateurs et du personnel ou de toute personne) le coordinateur du dispositif pourra ne plus accepter un groupe ou des individuels.

La structure V.V.V.-Forêt de Bondy ne peut être tenue responsable en cas de vol, pertes ou détériorations d'objets appartenant aux personnes accueillies.

Le respect du règlement intérieur du bois de Bondy relatif au respect de l'environnement est, lui aussi de rigueur.

ARTICLE 7 : Droit à l'image

Toute inscription sur le dispositif vaut autorisation de prise de photos ou de films de ses participants. Les images pourront être utilisées pour diverses publications (journaux, affiches, tracts, expositions photos...) relatives aux VVV.

ARTICLE 8 : Challenge Bracelets

Un challenge est mis en place tout au long de l'ouverture du dispositif, et proposé aux jeunes, selon les modalités suivantes.

Participation à une activité sur la forêt
= 1 bracelet de couleur propre à chaque activité

10 bracelets de couleurs différentes remis à l'accueil

=

1 Tee-shirt VVV Forêt de Bondy 2018

**Le challenge est actif dans la limite des stocks de bracelets et Tee-shirts disponibles.
Les bracelets remis pour obtenir le Tee-shirt seront détruits.**



ARTICLE 9 : Challenge VVV

Le Mercredi 25 Juillet le dispositif accueillera les groupes pour effectuer une olympiade à travers toutes les activités proposées en forêt, en relevant les défis imaginés par les éducateurs sportifs de chaque discipline.

- 9h30 : Les groupes s'inscrivent à l'accueil
- 10h00-12h00 : Les épreuves commencent
- 12h00-14h00 : Pause déjeuner
- 14h00-16h00 : Les épreuves continuent,
- 16h00 : Fin des épreuves
- 16h00 : Démonstrations, animation musicale et résultats
- 16h45 : Départ des groupes.

ARTICLE 10 : Divers

Les porteurs du dispositif se réservent le droit de modifier le présent règlement intérieur si les circonstances l'exigeaient.

Néanmoins, toute inscription vaut acceptation du règlement en vigueur au moment de la réservation.

Le 2018,

NOM Prénom :

« Lu et approuvé », signature :